



## **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical*

*du 23 juillet 2007 – 10 h 30*

### **Réunion du comité syndical du 23 juillet 2007**

Le comité syndical du 23 juillet 2007 s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON jusqu'au rapport n° 12. Il a ensuite donné la présidence à Monsieur Michel LETOCART, 2<sup>ème</sup> Vice-président, à compter du rapport n° 13.

#### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

##### **Membres titulaires**

##### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jérôme BIGNON
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

##### **Représentants des Communes**

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur Maurice CAILLEUX

##### **Membres suppléants :**

##### **Représentant des Communes**

- Monsieur Marc VOLANT

## **ABSENTS EXCUSES :**

### **Membres Titulaires :**

#### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Philippe BEAUVISAGE
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

#### **Représentant des Communes**

- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Emile HENG
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Hubert FLANDRE
- Madame Cécile TREDANIEL
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Pascale SINGLE
- Monsieur Matthieu DELABIE
- Madame Marie BOSQUILLON
- Madame Angèle SONTA

## **RELEVÉ DE DECISIONS**

### **1 - Adhésion 2007 – Association Rivages de France**

*Afin de participer à ces actions, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association Rivages de France et de régler la cotisation 2007 d'un montant de 350 €.*

### **2 - Budget primitif 2007 – Décision modificative n° 1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget principal et autorise le Président à passer les écritures comptables nécessaires.*

### **3 - Recrutement chargé(e) de mission – Ingénierie de développement**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, pour une période d'un an renouvelable si les conditions de recrutement d'un agent contractuel étaient de nouveau réunies et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.*

### **4 - Taxe de séjour – Tarifs 2008**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 25 voix pour et 1 voix contre (M. MACHAT, Maire d'Estreboeuf) en matière de taxe de séjour au réel de reconduire les tarifs 2007 et en matière de taxe de séjour forfaitaire de l'hôtellerie de plein air, de reconduire les tarifs 2007. Le Syndicat Mixte s'engagera à mettre en place une réflexion auprès des*

hébergeurs de meublés, il associera le Comité Départemental du Tourisme à cette démarche.

**5 - Renouveaulement d'adhésion à Eurosité**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à renouveler l'adhésion de l'Etablissement à EUROSITE, pour une cotisation annuelle de 510 €.

**6 - Dépôt de micro projet Interreg IIIa - Evaluation transmanche de la gestion des déchets et des énergies sur les sites touristiques**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le projet et autorise le Président à déposer le microprojet accompagné d'une demande de financement auprès de la cellule Interreg IIIa.

**7 - Sollicitation de l'Office de Tourisme d'Abbeville pour la reproduction de photographies, propriétés du syndicat mixte**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme d'Abbeville.

**PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE**

**8 - Acquisition des terrains de la SCI « Domaine de Diane » sis commune de Quend**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec les membres de la SCI "Domaine de Diane" ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

**9 - Acquisition des terrains de Monsieur VERDURE sis commune de Quend**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec Monsieur VERDURE, à verser une indemnité d'éviction à la SCEA VERDURE ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

**10 - Acquisition des terrains de Madame PAVAUX sis commune de Cayeux-sur-Mer**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec Madame PAVAUX ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

**11 - Acquisition des terrains de Monsieur et Madame Félix MOREL sis commune de Cayeux-sur-Mer**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec Monsieur et Madame Félix MOREL, à verser l'indemnité à Monsieur MALOT ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

**COMMUNE DE PENDE**

**12 - Mise en réserve de terrains par la SAFER au profit du syndicat mixte**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 25 voix pour et 1 abstention (M. DUCROCQ), de donner mandat au Président afin qu'il puisse donner un accord définitif à la SAFER pour la mise en réserve de ces deux parcelles et l'autoriser à engager la dépense correspondant à cette mise en réserve.

**COMMUNE DE LE CROTOY**

**13 - Etude de définition pour la création d'une auberge de jeunesse dans le cadre du développement touristique du plan d'eau du Crotoy – Extension du périmètre d'étude sur le secteur de Bihen**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant et autorise le Président à le signer.

**COMMUNE DE QUEND**

**14 - Projet de rehaussement de l'Estran – Modification du plan de financement**

Au vu de la décision du comité de pilotage, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 23 septembre 2005 et approuve la présente délibération concernant la révision du plan de financement du projet de rehaussement de l'estran de Quend-Plage de la phase 2 (travaux).

**DESTINATION BAIE DE SOMME**

**15 - Achat de véhicules**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à acheter le véhicule PEUGEOT Partner immatriculé 8507 WJ 80 pour un montant de 5 500,00 € TTC ainsi que le véhicule RENAULT Clio immatriculé 8150 WD 80 pour un montant de 2 500,00 € TTC.

## **16 - Gestion du personnel**

### **16/1 – Jardins de Valloires – Contrats d'apprentissage**

*Par délibération en date du 23 septembre 2005, le comité syndical a autorisé son Président ou son Directeur à signer deux contrats d'apprentissage. Ces contrats venant à échéance respectivement les 29 août 2007 et 04 septembre 2007, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à recruter à nouveau deux apprentis ainsi qu'à signer les contrats.*

### **16/2 – Parc du Marquenterre – Contrat d'apprentissage**

*La reprise des cours ayant lieu fin août, ou début septembre, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer deux contrats d'apprentissage.*

### **16/3 – Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Avenants au contrat**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer les 10 avenants aux contrats de travail des salariés de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu avec effet au 01 août 2007.*

### **16/4 – Destination Baie de Somme – Entretien général – Contrat à durée indéterminée**

*Ce salarié donnant entière satisfaction et afin de maintenir l'effectif, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 01 octobre 2007.*

### **16/5 – Détachement d'un agent ONF auprès du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard**

*Dans le cadre d'une réorganisation de la surveillance de la Réserve Naturelle initiée en octobre 2006, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide de statuer favorablement sur la proposition de détachement pour un an d'un agent de l'Office Nationale des Forêts auprès de notre syndicat Mixte et plus particulièrement des équipes de Destination Baie de Somme basées au Parc du Marquenterre.*

## **17 - Salon du livre «Mers-les-livres»**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la participation du syndicat mixte à la manifestation sous les termes décrits plus avant et autorise son Président à signer les conventions correspondantes.*

## **18 - Tarifs 2008 – Analyses et commentaires des principales modifications par site**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte les tarifs 2008 des sites de Destination Baie de Somme, la billetterie comité d'entreprises, les coupons de réduction et valide les accords commerciaux 2008 avec nos partenaires (Offices de Tourisme, Domaine du Val, Pierre & Vacances...).*

### **HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU**

## **19 - Transformation de gîtes et de collectifs en chambres d'hôtel – marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence (article 35.II.3° du Code des Marchés Publics) – Choix des titulaires des marchés de travaux pour les lots 2 « cloisons doublage » et 5 « carrelage – faïence » infructueux**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les marchés avec la société MALOIGNE ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant et de relancer le lot n° 5 « carrelage – faïence » en procédure de marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément aux articles 35.II.3° et 65-66 du Code des Marchés Publics.*

## **20 - Requête en annulation du marché des travaux de transformation des gîtes et des collectifs en chambres d'hôtel – Lot n° 8 : électricité – chauffage électrique – VMC**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à mandater les dépenses correspondant aux frais de procédure.*

## **21 - Evolution de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 22 voix pour et 2 voix contre (M. LOTTIN), de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant et autorise le Président à le signer.*

### **JARDINS DE VALLOIRES**

## **22 - Festival de Valloires – Convention avec le Chœur Régional Nord Pas-de-Calais**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de partenariat.*

#### **PARC DU MARQUENTERRE**

##### **23 - Achat d'un présentoir à cartes postales**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à acquérir ce mobilier pour un montant de 7 000,00 €.*

##### **24 - Remise en gestion des espaces de Domaine Public Maritime affectés et attribués au Conservatoire du Littoral sur le littoral de la Somme**

*Par conséquent, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les propositions d'attribution de Domaine Public Maritime qui ont été retenues par le Conseil de rivages et de délibérer sur le principe de prise en charge de la gestion des parties de Domaine Public Maritime qui seront affectées et attribuées au Conservatoire du littoral.*

### **RAPPORTS D'INFORMATION**

- **Commune d'Ault – Travaux de rénovation de la porte monumentale située rue Charles Bréhamet – Choix des candidats admis à présenter une offre pour le marché de travaux**
- **Recrutement d'un agent en Contrat d'Avenir – Pôle Milieux Naturels**
- **Tableau des marchés juillet 2007**